



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Lundi 18 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 57 Nombre de présents : 37 Nombre de votants : 48	Date de convocation : 8 juin 2018
---	--------------------------------------

L'an deux mille dix-huit le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCQ
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Françoise GATEL	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAOUANNET	M. Vincent BOUTEMY		

Absents :	Mme Catherine TAUPIN absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD
M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente sans pouvoir
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir	Mme Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET
Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Monsieur Le Maire fait observer une minute de silence en hommage à Monsieur Jean Hochard, conseiller municipal et membre du CCAS de 2001 à 2014.

INTERVENTIONS – INFORMATIONS :

- Lycée : point sur la décision de la Région et remerciement aux élus pour la mobilisation de vendredi et tout au long des derniers mois.
- Monsieur Christian NIEL et l'ensemble de sa famille remercie les membres du Conseil municipal pour les marques de sympathie et d'amitié, pour les fleurs et leur présence lors du décès de son père, Monsieur Léon NIEL.
- Le nombre de charges enregistrées par la borne électrique située boulevard Pierre et Julien Gourdel, pour le rechargement des voitures électriques, est de 25 pour le mois de mai 2018. La moyenne est de 34 charges par mois depuis un an.
- Le recensement de la totalité de la population de Châteaugiron sera organisé entre le 17 janvier et le 16 février 2019 – recrutement d'une quinzaine d'agents recenseurs
- Jury National du label des villes et villages fleuris : passage le mardi 17 juillet – Marielle DEPORT
- Actualité au Centre d'Art – Yves RENAULT
- Point par Yves RENAULT sur l'assemblée générale des Petites Cités de Caractère qui se déroulera le 22 juin 2018 à Châteaugiron.
- 20 ans du jumelage avec Puczikowo le samedi 7 juillet prochain – Yves RENAULT.
- Présentation du Festival « Red Love » le 25 août – Magalie DOUARCHE SALAÜN

- Présentation du rapport d'activité 2017 du **SIMADE** par Isabelle PLANTIN.
Monsieur Thierry SCHUFFENECKER demande si l'accès au SIMADE est conditionné aux revenus des personnes. Madame Isabelle PLANTIN répond par la négative. L'accès se fait suite à une prescription médicale.
- Présentation du voyage Senior organisé du 15 au 22 septembre et de la semaine Part'Age qui se déroulera du 15 au 20 octobre.
- Forum des associations : intervention de Thierry SCHUFFENECKER, appel à bénévoles.

Ressources humaines :

- Arrivée lundi 18/06 de Cécilia Tigeot au poste de coordinateur de la vie associative, culturelle et citoyenne.
- Arrivée le mercredi 20/6 de Fabrice Orhan au service bâtiment en remplacement de Hervé Bohéas (départ en retraite).
- Recherche de deux postes saisonniers au service espaces verts, en renfort.
- Recherche de plusieurs postes d'animateurs (temps partiel) pour les centres de loisirs et le service périscolaire pour la rentrée de septembre.

Commune :

PACS	CNI	PASSEPORTS
<u>En Mai 2018</u>		
Châteaugiron : 2	252 en mai 2018 (contre 174 en mai 2017)	183 en mai 2018 (contre 135 en mai 2017)
Ossé : 0		
Saint-Aubin du Pavail : 0		

Travaux voirie :

- Travaux ZAC de l'Yaigne : le terrassement et l'empierrement sont terminés. La réalisation des bassins tampon est en cours de finition. Les travaux de réseau électrique par le SDE et ENEDIS seront finis le 17 juillet. La voirie provisoire sera achevée début septembre.
- Concernant de la dernière tranche de l'avenue de Piré, le tapis d'enrobé a été réalisé début juin. La fin des travaux est prévue pour la fin juin.
- Travaux sur la route départementale RD463 (Rennes – La Guerche de Bretagne) sont toujours en cours jusqu'au 22 juin au niveau de Saint-Aubin du Pavail, avec coupure d'axe. Des déviations sont mises en place par les RD du ballon, Ossé, Domagné ou Piré sur Seiche.

Travaux bâtiments :

- La fin des travaux de la tranche 1 pour la construction des locaux foot est prévue pour mi-juillet.
- Les travaux sont en cours pour la mise en place d'un arrosage intégré sur le terrain d'honneur de football.
- Les travaux de réfection du terrain stabilisé devraient débutés le 2 juillet prochain.
- Concernant la réfection des cours et la construction des préaux à l'école La Pince Guerrière, le démarrage des travaux est prévu pour le 25 juin.
- La réfection des locaux de l'ancienne médiathèque de Ossé pour l'installation d'une esthéticienne est en cours.
- L'installation par les services techniques de deux cabanons aux jardins familiaux de Ossé est en cours.
- Un appel d'offres est en cours pour l'installation de deux terrains multisports à Ossé et Saint-Aubin du Pavail.

MANIFESTATIONS - EVENEMENTS :

DATES	THEMES	ORGANISATION	HORAIRES - LIEU
Du 18 juin au 15 septembre	Exposition d'Eire et de Breizh	Médiathèque l'Odysée	Aux horaires d'ouverture
Mercredi 20 juin	Réunion d'information Chantier de bénévoles	Asso études et chantier	Mairie - 18h
	Réunion publique Place des Gâtes	Mairie	Mairie - 19h
Vendredi 22 juin	Fête de la musique Ossé	Médiathèque Ossé	De 16h30 à 18h30 - Odysée
	Fête de la musique St Aubin	Mairie / La Grange	18h30 - Centre
Samedi 23 juin	Fête de la musique Scène ouverte aux Halles	Médiathèque Les Halles	Journée Médiathèque Les Halles
	Fête de la musique - Châteaugiron	Mairie	20h30 - Jardins du Château
Lundi 25 juin	Réunion publique «Aménagement du Grand Launay»	Mairie	20h - Mairie
Vendredi 29 juin	Vernissage exposition d'Eire et de Breizh	Médiathèque l'Odysée	18h - Odysée
Samedi 30 juin	Spectacle Floe	Centre d'art Les 3 CHA	16h et 20h30 - Centre d'art
Jeudi 5 juillet	Ciné plein air #1 - Ma Vie de Courgette	Mairie	22h - Cour du château
Vendredi 6 juillet	Vernissage installation «A propos de rien» Hanna Maria Ograbisz-Krawiec	Centre d'art Les 3 CHA	18h30 - Centre d'art
Samedi 7 juillet	Cérémonie 20 ans du Jumelage	Mairie - Association jumelage	14h - Cour du Château
	Bloom Games - Jeu de construction participative	Centre d'art Les 3 CHA	10h-18h - Etang du Château
	Urban Trail	Association Ossé Sport Nature	Journée
	Concert Orchestre des Jeunes de Haute Bretagne	Mairie / Association Jumelage	20h30 - Zéphyr
	Fête champêtre «Cochon grillé»	Comité des fêtes de Saint-Aubin du Pavail	19h - Saint-Aubin
Dimanche 8 juillet	Bloom Games - Jeu de construction participative	Centre d'art Les 3 CHA	10h-18h - Etang du Château
Du 7 juillet au 16 septembre	Installation «A propos de rien» Hanna Maria Ograbisz-Krawiec	Centre d'art Les 3 CHA	Mercredi et vendredi de 14h à 17h, samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h, dimanche de 11h-13h et de 14h à 18h
Du 9 au 30 juillet	Chantier bénévole du patrimoine	Etudes et chantiers / Mairie	/
Mardi 10 juillet	Pot accueil jeunes Chantier bénévole du patrimoine	Mairie	12h - Mairie
Mercredi 11 juillet	Estiv'Halles	Médiathèque Les Halles	Journée - Médiathèque Les Halles
Jeudi 12 juillet	Ciné plein air #2 - Tamara	Mairie	22h - Cour du château
Vendredi 13 juillet	Fête nationale	Mairie	Bal à 21h cour du château et feu d'artifice à 23h étang
Mardi 17 juillet	Visite du Jury national Villes et Villages fleuris	Mairie / CNVVF	12h30 - Mairie
	Animation Passez à l'art d'été #1	Centre d'art Les 3 CHA	20h30 - Jardins du Château
Jeudi 19 juillet	Ciné plein air #3 - Indiana Jones et l'aventurier de l'arche perdue	Mairie	22h - Cour du château
Mardi 24 juillet	Animation Passez à l'art d'été #2	Centre d'art Les 3 CHA	20h30 - Doves du Château
Jeudi 26 juillet	Pot de départ Chantier bénévole du patrimoine	Mairie	12h -Mairie
	Ciné plein air #4 - Lalaland	Mairie	22h - Cour du château

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Le Conseil municipal approuve le Procès-Verbal à 45 voix pour et 2 abstentions (Madame Evelyne JAOUANNET et Monsieur Dominique KACZMAREK).

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances :

- Par décision 18-D-040 du 11 mai 2018 relatif au marché de travaux pour la construction des préaux et l'aménagement de la cours de l'école La Pince Guerrière, considérant qu'après l'analyse des offres, l'entreprise Travaux Publics de Bretagne a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 1 terrassement VRD, le marché est attribué à l'entreprise Travaux Publics de Bretagne pour le lot 1. Le montant total des travaux s'élève à 142 618.51 € HT. Le marché est à prix ferme et actualisable selon les modalités définies à l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières.

- Par décision 18-D-041 du 11 mai 2018 relatif au marché de travaux pour la construction des préaux et l'aménagement de la cours de l'école La Pince Guerrière, considérant qu'après l'analyse des offres, l'entreprise Marse Construction a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 2 Gros Œuvre, le marché est attribué à l'entreprise Marse Construction pour le lot 2. Le montant total des travaux s'élève à 35 026.46 € HT. Le marché est à prix ferme et actualisable selon les modalités définies à l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières.

- Par décision 18-D-042 du 11 mai 2018 relatif au marché de travaux pour la construction des préaux et l'aménagement de la cours de l'école La Pince Guerrière, considérant qu'après l'analyse des offres, l'entreprise CCL a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 3 Charpente métallique bois – mobilier et bardage bois, le marché est attribué à l'entreprise CCL pour le lot 3. Le montant total des travaux s'élève à 89 398.73 € HT. Le marché est à prix ferme et actualisable selon les modalités définies à l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières.

- Par décision 18-D-043 du 11 mai 2018 relatif au marché de travaux pour la construction des préaux et l'aménagement de la cours de l'école La Pince Guerrière, considérant qu'après l'analyse des offres, l'entreprise CCL a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 4 Couverture zinc, le marché est attribué à l'entreprise CCL pour le lot 4. Le montant total des travaux s'élève à 70 476.06 € HT. Le marché est à prix ferme et actualisable selon les modalités définies à l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières.

- Par décision 18-D-044 du 11 mai 2018 relatif au marché de travaux pour la construction des préaux et l'aménagement de la cours de l'école La Pince Guerrière, considérant qu'après l'analyse des offres, l'entreprise SARL Theard Peinture a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 5 Peinture, le marché est attribué à l'entreprise SARL Theard Peinture pour le lot 5. Le montant total des travaux s'élève à 12 261.05 € HT. Le marché est à prix ferme et actualisable selon les modalités définies à l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières.

- Par décision 18-D-045 du 11 mai 2018 relatif au marché de travaux pour la construction des préaux et l'aménagement de la cours de l'école La Pince Guerrière, considérant qu'après l'analyse des offres, l'entreprise Installation Cablage Electrique 35 a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 6 Electricité CFO CFA, le marché est attribué à l'entreprise Installation Cablage Electrique 35 pour le lot 6. Le montant total des travaux s'élève à 11 394.83 € HT. Le marché est à prix ferme et actualisable selon les modalités définies à l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières.

- Par décision 18-D-050 du 31 mai 2018 relatif à la restauration du parquet pour la salle du séminaire, considérant que l'entreprise ABACA SALOMÉ PARQUET avait posé le parquet d'origine, l'offre proposée pour sa restauration a été retenue. Le marché de travaux est attribué à la société ABACA SALOMÉ PARQUET. Le montant total des travaux s'élève à 19 253.40 € HT.

- Par décision 18-D-052 du 04 juin 2018 relatif au marché de travaux pour l'aménagement de l'avenue de Piré et du boulevard du château, considérant la déclaration de sous-traitance pour des travaux de pose de bordure granit et revêtement granit ASCODAL sur la tranche conditionnelle 3 à l'entreprise ASPO. La sous-traitance des travaux de pose de bordure granit et revêtement granit ASCODAL sur la tranche conditionnelle 3 s'élève à 74 854 € HT, soit une diminution d'autant du montant du marché SAS PIGEON TP/SAS SRTP pour le lot 1 gros œuvre.

- Par décision 18-D-055 du 08 juin 2018 relatif au marché de fourniture pour une tondeuse à conducteur debout, considérant qu'après l'analyse des 3 offres réceptionnées, la société SOLVERT LABOR HAKO a présenté l'offre technique la plus proche du cahier des charges, le marché est attribué à la société SOLVERT LABOR HAKO. Le montant s'élève à 8 958.65 € HT. Le matériel est garanti 24 mois à compter de la notification du marché.

- Par décision 18-D-058 du 13 juin 2018 relatif au marché de travaux pour l'extension de l'éclairage public rue Aristide Tourneux, considérant qu'après l'analyse des 4 offres réceptionnées, la société ERS a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et respectant le cahier des charges, le marché est attribué à l'entreprise ERS. Le montant total des travaux s'élève à 5 493.00 € HT.

- Par décision 18-D-061 du 14 juin 2018 relatif au marché de fourniture pour la fourniture et la livraison de repas pour le mois d'Août 2018, considérant qu'après l'analyse des offres, l'entreprise OCEANE DE RESTAURATION a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le marché est attribué à la société OCEANE DE RESTAURATION. Le coût unitaire des prestations du marché de fournitures fixé au contrat est de 2.10 € HT pour un repas ou un pique-nique vrac enfant, 2.72 € HT pour un repas ou un pique-nique vrac adulte et 5.686 € HT pour un repas sans allergène enfant.

Concessions :

- Par décision 18-D-048-1549 du 22 mai 2018, vu la demande présentée par Madame BEAUVARLET Ginette, domiciliée 9 rue Saint Nicolas à Chateaugiron, tendant à obtenir une concession en caverne dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture familiale de sa famille. La concession de caverne n° 1549, emplacement 506, cimetière de la commune de Chateaugiron est accordée au titre de concession nouvelle à compter du 18/05/2018 pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 180 €.

- Par décision 18-D-049-1550 du 06 juin 2018, vu la demande présentée par Madame PENIGUET née CHALOIS Evelyne, domiciliée 12 rue Pierre Le Baud à Chateaugiron, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture familiale de la famille PENIGUET. La concession n° 1550, emplacement 100, cimetière paysager et arboré de la Roche est accordée au titre de concession nouvelle à compter du 22/05/2018 pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 240 €.

- Par décision 18-D-051-660 du 06 juin 2018, vu la demande présentée par Monsieur FREREUX Pierre-Yves, domicilié au lieu-dit Crapaudel à Vern sur Seiche, tendant à obtenir le renouvellement de la concession n°660, délivrée le 02 février 1967 à Monsieur FREREUX Valentin, concessionnaire originel. Le renouvellement de la concession n° 660, emplacement 3-01-12 au cimetière Alexis Garnier est accordé à compter du 02/02/2017 pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 242 €.

- Par décision 18-D-054-1551 du 07 juin 2018, vu la demande présentée par Madame GICQUEL Danielle domiciliée 12 rue d'Alsace à Chateaugiron, tendant à obtenir une concession en caverne dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture familiale de sa famille. La concession de caverne n° 1551, emplacement 507, cimetière de la commune de Chateaugiron est accordée au titre de concession nouvelle à compter du 07/06/2018 pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 180 €.

- Par décision 18-D-056-1281 du 08 juin 2018, vu la demande présentée par Monsieur LEROUX Franck, domicilié 23 square François Delalande à Domloup, tendant à obtenir le renouvellement de la concession n°1281, délivrée le 15 avril 2003 à Monsieur LEROUX Franck, concessionnaire originel. Le renouvellement de la concession n° 1281, case D 58 du columbarium au cimetière de Chateaugiron est accordé à compter du 15/04/2018 pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 180 €.

- Par décision 18-D-059-1552 du 13 juin 2018, vu la demande présentée par Madame SABOT née PAIGNÉ Jocelyne, domiciliée 1 impasse du champ d'Ahaut à Chateaugiron, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de Madame SABOT Jocelyne. La concession n° 1552, emplacement 4-06-09, cimetière Alexis Garnier est accordée au titre de concession nouvelle à compter du 13/06/2018 pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 240 €.

- Par décision 18-D-060-1553 du 13 juin 2018, vu la demande présentée par Monsieur EVOLA Gioacchini, domiciliée 1 impasse du champ d'Ahaut à Chateaugiron, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de Monsieur EVOLA Gioacchini. La concession n° 1553, emplacement 4-06-10, cimetière Alexis Garnier est accordée au titre de concession nouvelle à compter du 13/06/2018 pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 240 €.

Arrêtés :

- 18-A-063 : Autorisation d'ouverture provisoire d'un établissement recevant du public « Aux Petits Soins ».

DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DIA (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER)

Référence dossier	Date dépôt	Coordonnées pétitionnaire principal	Localisation	Nature	décision
DIA 035069 18 P0037	28/02/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA - BAT A. 35760 SAINT GREGOIRE	6 rue Annaïg Renault 35410 CHATEAUGIRON	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0038	28/02/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA - BAT A. 35760 SAINT GREGOIRE	rue Anatole LE BRAZ 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0039	28/02/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA - BAT A. 35760 SAINT GREGOIRE	rue Pierre Loti 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0040	02/03/2018	LOUIS Julien 13 route de Tayée Saint-Aubin du Pavail 35410 CHATEAUGIRON	13 route de Tayée Saint-Aubin du Pavail 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0041	07/03/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA - BAT A. 35760 SAINT GREGOIRE	15 rue Max Jacob 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0042	05/03/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA - BAT A. 35760 SAINT GREGOIRE	1 rue Annaïg Renault 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0043	28/02/2018	Consors GRUEL La Gaudinais 35410 CHATEAUGIRON	32 rue Ernest Renan 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0044	12/03/2018	SNC MONTGAZON 38 rue Octave Feuillet 44000 NANTES	16 rue des Grands Chênes 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0045	15/03/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA - BAT A. 35760 SAINT GREGOIRE	66 rue Glenmor 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0046	16/03/2018	SARL ZAC DE LA PERDRIOTAIS 19 rue de Vienne 75801 PARIS	11 rue du Graal 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0047	07/03/2018	SARL FABIO 17-19 rue Saint Nicolas 35410 CHATEAUGIRON	17-19 rue Saint Nicolas 35410 CHATEAUGIRON	Fonds de commerce	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0057	29/03/2018	HECKER Michel la sillandais 35310 CHAVAGNE	29 rue Marie de Kerstrat 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0058	29/03/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA - BAT A. 35760 SAINT GREGOIRE	14 rue Marie de Kerstrat 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0059	05/04/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA - BAT A. 35760 SAINT GREGOIRE	4 rue Ernest Renan 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0060	22/03/2018	NEVEU Gwenael La Hazais Saint-Aubin du Pavail 35410 CHATEAUGIRON	13 rue de la madeleine 35410 CHATEAUGIRON	Appartement	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0061	30/03/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA - BAT A. 35760 SAINT GREGOIRE	19 rue Max Jacob 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0062	30/03/2018	Consors GRUEL La Gaudinais 35410 CHATEAUGIRON	30 rue Ernest Renan 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0077	03/04/2018	SCI du loroux 20 rue du Loroux 35410 CHATEAUGIRON	20 rue du Loroux 35410 CHATEAUGIRON	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0078	10/04/2018	CHEVALIER David 3 allée du puits bourel 35410 CHATEAUGIRON	3 allée du puits bourel 35410 CHATEAUGIRON	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0079	24/04/2018	LEGENDRE Jérôme 1 rue des ursulines 35410 CHATEAUGIRON	1 rue des ursulines 35410 CHATEAUGIRON	Appartement	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0080	25/04/2018	BERTRAND Philippe 3 impasse d la croix rouge 35500 ERBREE	1 rue de fousnel 35410 CHATEAUGIRON	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0081	04/04/2018	JAMIER Serge la licoisière 35580 GUICHEN	9 rue saint nicolas 35410 CHATEAUGIRON	Parkings	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0082	11/05/2018	COQUELIN Daniel 14 Le Télégraphe 35230 ORGERES	28 rue Dorel 35410 CHATEAUGIRON	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0083	14/05/2018	SENEAU Michel 15 rue des Frères Guénédal 56870 BADEN	17 rue Saint Nicolas 35410 CHATEAUGIRON	Appartement	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0084	30/04/2018	DURAND Robin 2 rue des filandières 35410 CHATEAUGIRON	2 rue des Filandières 35410 CHATEAUGIRON	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0085	16/05/2018	LACAN CHRISTIAN RUE DES LILAS 35500 ERBREE	26 RUE DE LA MADELEINE 3541 CHATEAUGIRON	Appartement	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0086	07/05/2018	VIABILIS AMENAGEMENT RUE DE LA TERRE VICTORIA PARC EDONIA - BAT A. 35760 SAINT GREGOIRE	7 rue Annaïg Renault Lotissement Lann Braz 4 lot 32 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0087	04/05/2018	PENNEC JACQUES 20 RUE AU PREVOT 35410 CHATEAUGIRON	14 rue au Prévôt 35410 CHATEAUGIRON	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0088	04/05/2018	GICQUEL AURELIE MARIE 3 RUE DE LA PIECE LONGUE 35410 CHATEAUGIRON	3 RUE DE LA PIECE LONGUE 35410 CHATEAUGIRON	Appartement	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0090	23/05/2018	RACOUET Anthony 50 avenue de la perdriotais 3541 CHATEAUGIRON	50 avenue de la perdriotais 35410 CHATEAUGIRON	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0091	29/05/2018	viabilis aménagement rue de la terre victoria parc Edonia BAT A 35760 SAINT GREGOIRE	12 rue Annaïg Renault Lot. LANN BRAZ 4 LOT 49 35410 CHATEAUGIRON	Terrain à bâtir	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0092	24/05/2018	DAMON Didier L'Oasis 35500 SAINT AUBIN DES LANDES	11 rue de Fousnel 35410 CHATEAUGIRON	Bâti	Renonciation à préempter
DIA 035069 18 P0093	31/05/2018	PENNEC Jacques 20 rue au Prévôt 35410 CHATEAUGIRON	20 rue au Prévôt 35410 CHATEAUGIRON	Bâti	Renonciation à préempter

URBANISME ET TRAVAUX

◀ 1. Schéma Directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales – Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Rapporteur : Monsieur Joseph MÉNARD

Il est rappelé qu'afin de préparer un éventuel transfert des compétences Eau, Assainissement et Eaux pluviales, les communes du Pays de Châteaugiron Communauté ont souhaité, dans le prolongement de l'étude diagnostic effectuée en 2016 par l'intercommunalité, réaliser un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales.

Par délibération n° 2018-03-12-03 du 12 mars 2018, le Conseil municipal a accepté les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la mutualisation de la passation des marchés de schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales, et a autorisé le Maire à signer ladite convention.

La réalisation de ce schéma directeur s'inscrit dans un objectif d'amélioration de la connaissance du patrimoine réseaux de la commune. Cette étude sera réalisée en plusieurs étapes, tout d'abord le diagnostic de fonctionnement des réseaux eaux usées, eaux pluviales et des équipements (station d'épuration et postes de relevage) puis le recensement des anomalies, quantification de la pollution rejetée et mesure de l'impact dans le milieu récepteur. Les apports en eaux parasites seront également quantifiés afin d'être limités. Enfin, un programme pluriannuel de travaux sera élaboré à partir des informations et études réalisées lors des différentes étapes de l'étude.

Le coût prévisionnel de cette étude est de 152 500 € HT pour les 3 communes historiques.

Il est possible de solliciter une aide financière de 60% auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Pays de Châteaugiron Communauté est également sollicité pour une subvention à hauteur de 20%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

FINANCES

◀ 2. Budget principal Commune – Décision modificative n° 1 et attribution d'une subvention à l'association Milchat'Bos

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Lors du vote du budget primitif début mars, en absence de notification, ce dernier a été établi selon les bases d'imposition de l'année précédente ainsi que sur les dotations perçues en 2017.

Les bases d'imposition ont été transmises par la Direction Générale des Finances Publiques au cours du mois de mars 2018 via l'état 1259 tout comme le montant des dotations.

Afin de prendre en considération la notification des bases d'imposition 2018 et des dotations, il convient à présent de modifier le budget primitif via une décision modificative.

De même, suite aux différentes évolutions des projets d'investissement, des modifications du budget 2018 sont nécessaires afin de respecter les principes budgétaires et notamment celui de la sincérité budgétaire.

De plus, dans le cadre d'un nouveau partenariat avec la ludothèque, l'association Milchat'Bos sera en charge de la confection de costumes et de jeux. En contrepartie, la convention de partenariat stipule que la commune verse une subvention d'un montant de 300 €.

Ainsi, le budget 2018 se décompose comme suit :

	Budget primitif	Décision Modificative n°1	Budget total 2018
Fonctionnement	10 161 023,00€	168 044,00€	10 329 067,00 €
Investissement	7 150 832,00 €	273 471,00€	7 424 303,00 €
	17 311 855,00 €	441 515,00 €	17 753 370,00 €

Les modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont jointes en annexe de la présente note (Annexe 1.2).

Madame Evelyne JAOUANNET souligne la différence entre les chiffres exposés en commission Finances et les chiffres présentés en Conseil.

Monsieur Yves RENAULT précise que les travaux nécessaires à la réfection du parquet de la salle du séminaire ont été réajustés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget « Commune » 2018,

Vu la délibération n°2018/03/12/4.19 du 12 mars 2018 portant approbation du budget primitif « Commune » 2018,

Vu la convention de partenariat établie entre la commune de Châteaugiron pour son service ludothèque et l'association Milchat'Bos

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 mai 2018,

En sa qualité de Président de l'association Michat'Bos, Monsieur Georges GUYARD est invité à ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- valide la décision modificative n°1 du budget « Commune » 2018.
- attribue une subvention à l'association « Milchat'bos » à hauteur de 300 € dans le cadre du partenariat avec la ludothèque
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

3. Révision des tarifs liés aux équipements sportifs

Rapporteur : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Pour certaines manifestations ou entraînements, les terrains de football (herbe ou synthétique) ainsi que les vestiaires sont loués à des associations extérieures à Châteaugiron ou autres prestataires.

Les tarifs existants sont applicables depuis le 1^{er} septembre 2015 et n'ont fait l'objet d'aucune révision depuis cette date.

Afin de prendre en compte l'augmentation des charges notamment liées aux fluides, à la tonte et au ménage, une augmentation de 2% pour l'ensemble des tarifs est proposée.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (annexe 1.3).

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2012-6-3.3 du 25 juin 2012 et n°2015-06-10 du 25 juin 2015 par lesquelles ont été fixés les tarifs liés aux équipements sportifs,
Vu l'avis favorable de la commissions Finances en date du 30 mai 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- approuve la nouvelle grille tarifaire pour les équipements sportifs applicable à compter du 1^{er} septembre 2018.

Arrivée de Madame Sophie BRÉAL à 21h02.

4. Tarifs municipaux de l'accueil de loisirs

Rapporteur : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

L'accueil de loisirs extrascolaire accueille environ 904 enfants chaque année repartis sur 3 sites.

Il fonctionne du lundi au vendredi durant les vacances scolaires et fonctionnera le mercredi en journée complète à compter de la rentrée 2018-2019 suite à l'arrêt des temps d'activités périscolaires:

- Les enfants de 3-5 ans sont accueillis à l'école Le Centaure.
- Les enfants de 6 ans au CM1 sont accueillis à Croc'loisirs.
- Les enfants de CM2 et 5^{ème} sont accueillis à l'accueil de loisirs pré-ados à la Fabrik.

Pour l'année scolaire 2018-2019, compte tenu de la révision des tarifs en septembre 2017 et des évolutions du coût du service, il est proposé le maintien des tarifs actuellement en vigueur à savoir :

- une tarification modulée au quotient familial pour les demi-journées et journées,
- une tarification du repas identique à celle des services périscolaires,
- une modulation des tarifs pour les activités par catégorie allant de 4 € à 45 € pour la dernière catégorie.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (Annexe 1.4).

Madame Evelyne JAOUANNET regrette que tous les tarifs ne soient pas établis en fonction du quotient familial. Elle se réjouit que la CAF aille dans ce sens et demande quelle sera la méthode d'élaboration de la nouvelle grille tarifaire.

Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT précise qu'il convient d'analyser toutes les aides reçues par les familles pour éviter de pénaliser celles qui subissent les effets de seuil. Les tarifs qui seront proposés et modulés selon les quotients familiaux tiendront compte de cette analyse.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif « Commune » 2018,
Vu la délibération n°2016-06-05 du 30 juin 2016 et n°2017/07/03/10 du 3 juillet 2017 par lesquelles ont été fixés les tarifs de l'accueil de loisirs extra-scolaire,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 mai 2018,
Vu l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse du 5 juin 2018,

Après en avoir délibéré à 46 voix pour et 2 contre (Madame Evelyne JAOUANNET et Monsieur Dominique KACZMAREK), le Conseil municipal:

- approuve cette nouvelle grille tarifaire pour les tarifs de l'accueil de loisirs applicable du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018.

❖ 5. Tarifs municipaux de l'Espace jeunes « Le Bis » - de la 5ème à 18 ans

Rapporteur : Madame Laëtitia MIRALLES

Dans le cadre de l'année scolaire 2018-2019, compte tenu de l'augmentation des tarifs en septembre 2017 et de la stabilité du coût du service, il est envisagé un maintien des tarifs en vigueur à savoir :

- une cotisation annuelle à hauteur de 14 €.
- une modulation des tarifs pour les activités par catégorie allant de 4 € à 45 € pour la dernière catégorie.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (Annexe 1.5).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif « Commune » 2018,

Vu les délibérations n°2014-10-06 du 29 septembre 2014, n°2015-03-05 du 26 mars 2015, 2015-06-03 du 25 juin 2015, n°2016-09-29-04 du 29 septembre 2016, n°2017/07/03/11 du 3 juillet 2017 par lesquelles ont été fixés les tarifs de l'espace jeunes,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse du 5 juin 2018,

Après en avoir délibéré à 46 voix pour et 2 contre (Madame Evelyne JAOUANNET et Monsieur Dominique KACZMAREK), le Conseil municipal:

- **approuve la grille tarifaire applicable du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.**

❖ 6. Révision des tarifs municipaux des services périscolaires

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Les tarifs proposés dans la présente délibération concernent les activités dites périscolaires c'est-à-dire les activités proposées durant les semaines scolaires à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 :

- les accueils informels
- le temps du midi,
- l'étude surveillée,
- la restauration scolaire

Compte tenu des modifications réglementaires, les écoles publiques reviennent à une semaine de 4 jours avec la suppression des cours le mercredi matin et des temps d'activités périscolaires le vendredi après-midi. Les tarifs assimilés à ces activités n'apparaissent donc plus sur la grille tarifaire applicable à compter de septembre 2018.

Pour les autres services périscolaires, au regard des modifications tarifaires de septembre 2017 et des bilans financiers, il est proposé un maintien des tarifs en vigueur à savoir :

- l'application d'un tarif modulé en fonction du quotient familial pour le restaurant municipal,
- maintien des tarifs du restaurant municipal avec la différence entre les écoles,
- l'application d'un tarif modulé en fonction du quotient familial pour l'accueil au Centaure,
- l'application d'un tarif unique de 2 € pour l'étude surveillée et pour l'accueil informel à l'école La Pince Guerrière,
- Les pénalités de non-inscription pour l'ensemble des services à hauteur de 2,50 €.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (Annexe 1.6).

Madame Evelyne JAOUANNET regrette que le tarif du restaurant municipal ne soit pas modulé selon les quotients familiaux.

Monsieur Philippe LANGLOIS précise qu'il existe actuellement deux tarifs différents et qu'un travail est en cours afin d'établir une modulation des tarifs selon les quotients familiaux. Ces tarifs seront appliqués à partir de janvier 2019, sous réserve de validation.

Madame Laëtitia MIRALLES invite Madame Evelyne JAOUANNET à venir travailler sur la question des quotients familiaux avec la commission Enfance-Jeunesse ou à transmettre ses remarques à son collègue membre de la commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif « Commune » 2018,

Vu les délibérations n°2016-03-11-03 du 3 novembre 2016 et n°2017/07/03/12 du 3 juillet 2017 portant sur la révision des tarifs des services périscolaires,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la commission vie scolaire du 29 mai 2018,

Après en avoir délibéré à 46 voix pour et 2 contre (Madame Evelyne JAOUANNET et Monsieur Dominique KACZMAREK), le Conseil municipal:

- **approuve cette nouvelle grille tarifaire pour les tarifs périscolaires applicable du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018.**

7. Rapport annuel 2017 du délégataire de service public, Citédia, pour la gestion du Zéphyr

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Le Zéphyr est un équipement communal socio-culturel qui a pour vocation principale de recevoir des manifestations importantes telles que des spectacles de variété, de théâtre, de danse, des concerts et des animations organisées par des associations.

Il a également vocation à accueillir des manifestations socio-économiques (congrès, assemblées générales) ainsi que des réceptions et des banquets organisés par des associations, des particuliers et des entreprises.

Par délibération du 27 février 2004, le Conseil municipal de Châteaugiron a opté pour une gestion de cet équipement en Délégation de Service Public (DSP) dite de régie intéressée. Celle-ci constitue un mode de gestion du service public dans lequel la collectivité va faire assurer le fonctionnement d'un service public par un délégataire tiers. La collectivité conserve la responsabilité financière de l'exploitation et un droit de regard important sur la gestion du service.

Depuis lors, le Zéphyr est géré comme suit :

- de 2004 au 31 décembre 2007 : société SAPAR, aujourd'hui dénommée CITEDIA (DSP prolongée jusqu'au 30 avril 2008 afin de finaliser la désignation du nouveau délégataire).
- du 1^{er} mai 2008 au 31 décembre 2012 : société CITEDIA.
- du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 : société CITEDIA.
- du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 : société CITEDIA

En application des articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales, CITEDIA a établi le rapport de l'année 2017 de la gestion déléguée du Zéphyr.

Dans ce premier rapport de la nouvelle délégation de service public, CITEDIA a souhaité affiner le mode de comptabilisation des événements ainsi que leur répartition. Ces modifications rendent parfois la comparaison entre 2016 et 2017 plus difficiles.

Globalement, ce rapport fait apparaître une légère baisse de la fréquentation de 5% par rapport à 2016 (44 100 entrées en 2017 contre 46 432 en 2016).

La répartition selon le type de manifestations est : à 54,74% associatif/culturel, 31,58% socio-économique (événements d'entreprise) et 13,68% des spectacles.

Par rapport à l'année 2016, le nombre de jours d'utilisation a augmenté soit 156 jours en 2017 (contre 152 jours en 2016). Cette croissance s'opère à la fois sur les réservations payantes (+3,84% par rapport à 2016) ainsi que sur les mises à disposition gratuites (+7,15% par rapport à 2016). Il convient de noter que pour la deuxième année consécutive, le nombre de jours de réservations payantes est supérieur au nombre d'utilisations gratuites.

Au cours de l'année 2017, le délégataire a organisé trois manifestations : deux concerts et un spectacle *one man show*. La première, « Thomas FERSEN » du 17 mars 2017 a accueilli 573 personnes, la seconde, « Michel DRUCKER avec son spectacle –Seul... avec vous» du 24 novembre 2017 a accueilli 575 personnes et la troisième, « Nicolas PEYRAC» du 15 décembre 2017 a réuni 315 personnes.

Par ailleurs, afin d'enrichir la programmation culturelle professionnelle de la salle et augmenter les recettes de location, le Zéphyr a accueilli en 2017, deux spectacles proposés par des producteurs :

- « *Le mariage nuit gravement à la santé* » proposé par 1619 Events qui a rassemblé 531 personnes le 21 janvier 2017
- « *Les hommes sont des femmes comme les autres* » proposé par 1619 Events qui a réuni 390 personnes le 11 mars 2017

Au total, la partie spectacle fait apparaître un déficit de 15 678,33 € (contre un déficit de 10 671,06 € en 2016).

Au niveau du compte-rendu financier global, les recettes s'élèvent à 126 759,07 € soit une hausse de 12,75% par rapport à 2016 (112 421,12 € en 2016 et 95 042,19 € en 2015) et les dépenses à 296 637,69 € soit une augmentation de 6,78% par rapport à 2016 (277 812,24 € en 2016 et 292 604,52 € en 2015).

Il convient de noter que malgré une augmentation globale des charges par rapport à 2016, ces dernières sont en diminution sur la partie exploitation (-2,74%) notamment liée une maîtrise des contrats d'entretien. De plus, en 2016, suite à l'annulation d'un spectacle, les charges avaient diminué.

A l'inverse, les produits augmentent suite à la croissance des recettes de spectacles tandis que les recettes de location sont en diminution (-6,39% par rapport à 2016).

Ainsi, le bilan financier fait apparaître un résultat négatif de 169 878,62 € (+ 2,71% par rapport à 2016) contre – 165 391,12 € en 2016 et – 197 562,33 € en 2015. Compte tenu de l'annulation d'un spectacle en 2016, l'évolution du déficit est contenue par rapport à 2016.

Le contrat de délégation prévoyait pour 2017 une participation maximale de la collectivité à hauteur de 204 500 €.

Ce rapport est annexé à la présente note de synthèse (Annexe 1.7).

Madame Evelyne JAOUANNET demande si au regard du « déficit », il est envisagé d'évaluer la performance de la délégation de service public.

Monsieur Jean-Claude BELINE précise qu'il ne s'agit pas d'un déficit mais d'un coût de fonctionnement correspondant aux charges de personnel, à l'entretien courant du bâtiment, aux fluides ou encore à la programmation culturelle et musicale.

Madame Françoise GATEL souligne que les écoles, les centres de loisirs et l'ensemble des services municipaux présentent des coûts de fonctionnement, c'est l'essence même du service public. Elle indique par ailleurs qu'un équipement tel que le Zéphyr nécessite une gestion du personnel plus complexe en régie compte-tenu de la technicité des missions (sécurité, programmation...) et du travail en horaire de nuit, spécifique au milieu du spectacle.

Monsieur Thierry SCHUFFENECKER rappelle l'importance de la gratuité pour les associations castelgironnaises, ce qui leur permet d'organiser de grands événements et d'assurer ainsi des recettes complémentaires pour leur fonctionnement.

Madame Magalie DOUARCHE SALAÜN demande la mise à disposition gratuite du Zéphyr pour le festival Red Love. Elle fait appel aux membres des commissions Finances, Culture-Patrimoine-Tourisme.

Madame Nathalie GIDON souhaite l'installation d'un panneau d'affichage qui indiquerait si le spectacle est complet. Monsieur Yves RENAULT indique que cela n'est pas prévu pour le moment. Il existe déjà, depuis peu, un affichage de l'ensemble des événements de l'année en cours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et R. 1411-7,

Vu la délibération n° 2012-10-3 du Conseil municipal du 14 décembre 2012 qui a confié la délégation du Zéphyr à CITEDIA pour les années 2013-2016,

Vu la délibération n° 2016-24-11-01 du Conseil municipal du 24 novembre 2016 qui a confié la délégation du Zéphyr à CITEDIA pour les années 2017-2020,

Vu le rapport d'activité 2017 transmis par CITEDIA,

Vu la présentation faite aux membres de la commission Finances du 30 mai 2018,

Après en avoir délibéré à 46 voix pour et 2 abstentions (Madame Evelyne JAOUANNET et Monsieur Dominique KACZMAREK), le Conseil municipal:

- approuve le rapport annuel du délégataire de service public CITEDIA pour la gestion et l'exploitation du Zéphyr qui sera ensuite tenu à la disposition du public.

VIE SCOLAIRE

8. Services périscolaires – Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2018-2021

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Le 30 avril 2015, le conseil municipal a approuvé l'adoption du projet éducatif de territoire (PEDT) 2015-2018.

Les objectifs de ce PEDT étaient les suivants :

- Harmoniser le temps de vie de l'enfant et le temps de vie de l'écolier
- Favoriser l'épanouissement personnel et collectif de l'enfant
- Développer l'autonomie de l'enfant dans un cadre éducatif rassurant
- Enrichir et diversifier les temps de loisirs éducatifs de l'enfant.

Ce PEDT a été mis en œuvre pour une période de 3 ans, à partir de la rentrée scolaire 2015-2016 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à Châteaugiron.

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la collectivité a émis une demande de dérogation scolaire en accord avec les conseils d'école maternelle et élémentaire et en tenant compte de l'enquête réalisée auprès des familles.

En mars 2018, le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) a validé la demande de dérogation scolaire émise par la collectivité, permettant ainsi un passage à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine au sein des écoles publiques.

Malgré la cessation des temps d'activités périscolaires à la rentrée scolaire prochaine, la collectivité et les acteurs éducatifs ont émis le souhait de poursuivre le travail collaboratif développé dans le cadre du précédent PEDT, tout en l'élargissant au périmètre de la commune nouvelle.

Vu le décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre, le renouvellement du PEDT permet également le maintien des déclarations en accueils de loisirs des sites périscolaires, assurant la continuité du travail effectué jusqu'alors et la qualité du service rendu.

En février 2018, un nouveau comité de pilotage a été créé et regroupe :

- Monsieur le Maire
- les adjoints enfance-jeunesse et vie scolaire des communes historiques.
- les écoles publiques (maternelle et élémentaire)
- l'école Saint Pascal de Ossé
- l'école Saint Jean-Baptiste de Saint-Aubin-du-Pavail
- les services périscolaires et extrascolaires de la collectivité
- l'association CSF de Ossé

A la suite de cette 1^{ère} rencontre, un diagnostic a été réalisé par les acteurs éducatifs du territoire, permettant la création de 3 groupes de travail. Ces groupes de travail avaient pour objectif de définir la nomenclature du projet : intentions, objectifs, actions à mettre en place.

Les axes du PEDT 2018-2021 proposés sont les suivants :

- **Axe 1 : L'enfant, citoyen de demain**

1. **Objectifs généraux :**

L'enfant : acteur du vivre ensemble

L'enfant : éco citoyen

2. **Objectifs opérationnels**

Permettre à l'enfant d'être médiateur auprès de ses pairs

Permettre à l'enfant de développer l'altruisme

Permettre à l'enfant et à l'équipe éducative d'économiser et préserver les ressources naturelles

Permettre à l'enfant de toucher, expérimenter et découvrir la nature

Permettre à l'enfant de gérer et valoriser les déchets

- **Axe 2 : Parents, animateurs et enseignants : pilier de l'éducation**

1. **Objectifs généraux :**

Créer du lien entre les différents acteurs

Assurer une cohérence éducative pour les enfants

2. **Objectifs opérationnels**

Permettre aux différents acteurs de mieux se connaître

Permettre aux différents acteurs de renforcer leurs liens

Permettre aux enfants de se repérer entre les différents temps avec les différents acteurs

Permettre aux parents de prendre place dans la triangulaire de l'éducation

Permettre aux enfants d'avoir un socle commun entre les différents temps

Madame Evelyne JAOUANNET s'interroge sur le fait que l'école Sainte-Croix ne figure pas parmi les membres du comité de pilotage.

Monsieur Philippe LANGLOIS précise que l'école a été invitée mais n'a pas souhaité participer.

Madame Evelyne JAOUANNET demande si les fonds de l'Etat seront maintenus.

Monsieur Philippe LANGLOIS répond par la négative.

Monsieur Thierry SCHUFFENECKER fait remarquer que l'élaboration de ce projet éducatif a été une démarche particulièrement intéressante, à travers les échanges des groupes de travail et du comité de pilotage

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

Vu l'article L. 551-13 du code de l'éducation

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- approuve le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la commune nouvelle de Châteaugiron, pour la période 2018-2021,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

9. Création de grades dans le cadre d'avancements et promotion interne

Rapporteur : Madame Marielle DEPORT

Chaque année, sur proposition du maire et sous réserve que les agents remplissent les conditions, la Commission Administrative Paritaire (CAP) siégeant au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale établit une proposition de tableau d'avancements de grade.

En 2018, neuf agents de la commune de Châteaugiron peuvent bénéficier de ce type d'avancements après avis favorable de la CAP du 27 mars 2018 et deux agents peuvent en bénéficier par promotion interne après avis favorable de la CAP du 30 janvier 2018 en catégorie A et du 14 février 2018 en catégorie C.

Il est proposé de créer les grades correspondants à ces avancements puis de supprimer les grades actuels :

Grades actuels	Grades à créer	Temps de travail	Date d'effet
Technicien principal 1 ^{ère} classe	Ingénieur	Temps complet	01/07/2018
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	Temps complet	01/07/2018
Animateur	Animateur principal 2^{ème} classe	Temps complet	01/07/2018
Technicien	Technicien principal 2^{ème} classe	Temps complet	01/07/2018
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation principal 1^{ère} classe	Temps complet	01/07/2018
Technicien	Technicien principal 2^{ème} classe	Temps non complet	01/07/2018
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1^{ère} classe	Temps non complet	01/07/2018
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1^{ère} classe	Temps complet	01/07/2018
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1^{ère} classe	Temps complet	01/07/2018
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2^{ème} classe	Temps complet	01/07/2018
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1^{ère} classe	Temps non complet	01/07/2018

Madame Laëtitia MIRALLES demande si ce type d'avancement dispense les agents de passer un concours. Madame Marielle DEPORT répond par l'affirmative et précise que ce type d'avancement est possible en fonction de l'ancienneté, sur proposition de la collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la proposition du tableau d'avancement de grade de la Commission Administrative Paritaire du 27 mars 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- approuve la création des grades ci-dessus.

🔑 10. Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

Suite au départ à la retraite de l'agent responsable du service urbanisme et de la réorganisation du service à son départ, il est nécessaire de créer un poste sur le grade d'Adjoint administratif. Le poste sur le grade d'Attaché principal sera supprimé après avis du Comité technique.

**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- crée un poste d'Adjoint administratif à temps non complet (28/35^e) à compter du 22 juin 2018.

🔑 11. Renouvellement de la composition du Comité Technique

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Le comité technique est une instance consultative composée, à Châteaugiron, de 5 membres désignés par arrêté du maire représentant la collectivité territoriale et de 5 membres élus au sein du personnel municipal.

Par délibération du 3 novembre 2014, le Conseil municipal a décidé :

- de confirmer la composition actuelle en maintenant le paritarisme :
 - 5 représentants du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
 - 5 représentants de la collectivité territoriale (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- de préciser que l'avis des représentants de la collectivité sera recueilli.

Le 6 décembre prochain seront à nouveau organisées les élections professionnelles durant lesquelles de nouveaux membres représentant le personnel vont être élus (ou tirés au sort si aucun candidat n'est présenté par les organisations syndicales – cf. décret 85-565 du 30 mai 1985 dans sa version en vigueur).

Madame Evelyne JAOUANNET s'interroge sur le nombre de représentants étant donné qu'avec la commune nouvelle, de nouveaux agents ont été intégrés.

Monsieur Jean-Claude BELINE précise que la commune nouvelle a entraîné l'intégration d'une dizaine d'agents seulement, par conséquent le nombre actuel de 5 représentants est conforme au seuil réglementaire.

**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 32 et 33,
Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- confirme la composition actuelle en maintenant le paritarisme :
 - 5 représentants du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
 - 5 représentants de la collectivité territoriale (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- précise que l'avis des représentants de la collectivité sera recueilli.

◊ **12. Renouvellement de la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Rapporteur : Madame Isabelle PLANTIN

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la protection de la santé physique et mentale et la sécurité des agents au travail. Organisme consultatif, son avis sera sollicité sur toutes les questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par délibération en date du 23 août 2015, le Conseil municipal a décidé :

- de fixer le nombre représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- de maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel
- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 32 et 33-1),

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

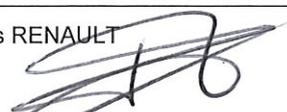
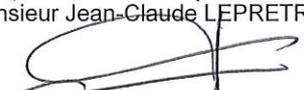
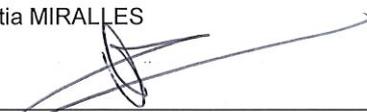
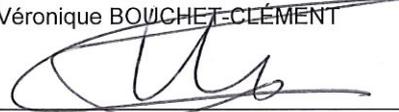
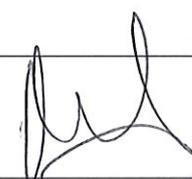
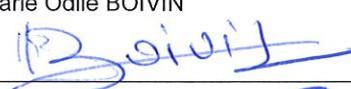
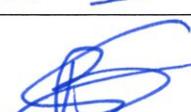
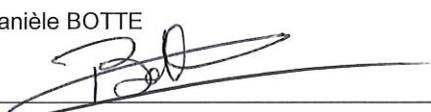
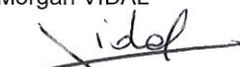
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

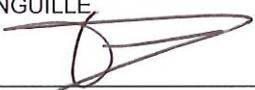
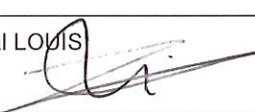
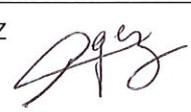
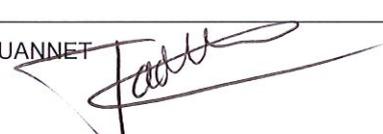
- **confirme la composition actuelle en maintenant le paritarisme :**
 - **3 représentants du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)**
 - **3 représentants de la collectivité territoriale (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)**
- **précise que l'avis des représentants de la collectivité sera recueilli.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Délibérations :

- 2018/06/18/01 Schéma Directeur d'Assainissement Collectif des eaux usées et des eaux pluviales – Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 2018/06/18/02 Budget principal Commune – Décision modificative n° 1
- 2018/06/18/03 Révision des tarifs liés aux équipements sportifs
- 2018/06/18/04 Tarifs municipaux de l'accueil de loisirs
- 2018/06/18/05 Tarifs municipaux de l'Espace jeunes « Le Bis » - de la 5ème à 18 ans
- 2018/06/18/06 Révision des tarifs municipaux des services périscolaires
- 2018/06/18/07 Rapport annuel 2017 du délégataire de service public, Citédia, pour la gestion du Zéphyr
- 2018/06/18/08 Services périscolaires – Réécriture du Projet Educatif De Territoire (PEDT)
- 2018/06/18/09 Création de grades dans le cadre d'avancements et promotion interne
- 2018/06/18/10 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2018/06/18/11 Renouvellement de la composition du Comité Technique
- 2018/06/18/12 Renouvellement de la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Monsieur Jean-Claude BELINE 	Monsieur Joseph MÉNARD
Monsieur Jean-Pierre PETERMANN	Madame Marielle DÉPORT 
Monsieur Yves RENAULT 	Monsieur Jean-Claude LÉPRETRE 
Monsieur Vincent CROCQ 	Madame DOUARCHE-SALAUIN Magalie 
Monsieur Philippe LANGLOIS 	Madame Catherine TAUPIN absente qui donne pouvoir à Monsieur Joseph MÉNARD
Madame Laëtitia MIRALLES 	Madame Véronique BOUCHET-CLÉMENT 
Monsieur Thierry SCHUFFENECKER 	Monsieur Denis GATEL absent qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MADIOT
Madame Isabelle PLANTIN	Madame Laurence LOURDAIS-ROCU absente sans pouvoir
Madame Françoise GATEL	Monsieur Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
Monsieur Christian BERNARD absent sans pouvoir	Monsieur Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Madame Marie-Françoise ROGER
Madame Marie Odile BOIVIN 	Monsieur Dominique DURAND absent sans pouvoir
Madame Sophie BRÉAL 	Madame Danièle BOTTE 
Monsieur Thierry PANNETIER	Madame Morgan VIDAL 
Monsieur Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude LÉPRETRE	Madame Claudine DESMET
Monsieur Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Madame Stéphanie BANCHAREL	Madame Virginie LEFFRAY
Monsieur Christophe BUDOR	Madame Stéphanie BANCHAREL 

Monsieur Hervé DIOT 	Madame Laurence VILLENAVE
Monsieur Bruno VETTIER absent sans pouvoir	Madame Séverine MAYEUX absente sans pouvoir
Monsieur ERNAULT Jean-Marc absent qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PETERMANN	Monsieur Bertrand TANGUILLE 
Monsieur René LOIZANCE 	Monsieur Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à Monsieur Bertrand TANGUILLE
Monsieur Georges GUYARD	Madame Chantal LOUIS 
Madame Marie AGEZ 	Monsieur Jean-Claude MADIOT
Madame Marie-Françoise ROGER	Monsieur Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
Monsieur Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Madame Marielle DEPORT	Madame Sandrine PERRIER
Monsieur Pascal GUISSSET 	Madame Nathalie GIDON 
Monsieur Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Monsieur Philippe LANGLOIS	Madame Marion BELLIARD absente sans pouvoir
Madame Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à Monsieur Yves RENAULT	Monsieur Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Madame Evelyne JAOUANNET
Madame Evelyne JAOUANNET 	Madame Carine KUROWSKA absente sans pouvoir
Monsieur Vincent BOUTEMY	
PROCES VERBAL VALIDÉ LORS DE LA SÉANCE DU LUNDI 09 JUILLET 2018	